

Appel à projets
« Amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant des communes de moins de 10.000 habitants en Poitou-Charentes »

exemple de modèle de délibération

Objet : candidature de la commune à l'appel à projets « Amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant des communes de moins de 10.000 habitants en Poitou-Charentes »

Monsieur ou Madamestatut expose au Conseil Municipal que la Région Poitou-Charentes et la Délégation Régionale de l'ADEME ont lancé un appel à projets visant à encourager et accompagner les communes de moins de 10.000 habitants dans la réalisation d'un programme de travaux sur leur patrimoine bâti existant destiné à générer au minimum 30 % d'économie d'énergie finale par rapport à la situation actuelle de l'ensemble de leur parc immobilier.

Pour s'inscrire dans cet appel à projets, la commune intéressée doit faire acte de candidature avant le 31 mai 2009 en adressant un courrier et une délibération.

Puis la commune dispose d'un délai maximum de 8 mois pour déposer son dossier de candidature définitif précisant le programme triennal de travaux retenu suite à la réalisation d'études énergétiques subventionnées jusqu'à 70 %.

L'appel à projets permettra aux communes de bénéficier d'aides FEDER pour la réalisation de ces travaux d'économies d'énergie dans la limite de l'enveloppe maximum disponible de 4 M€, qui sont cumulables avec les autres dispositifs spécifiques du Fonds Régional d'Excellence Environnementale tels que ceux sur les énergies renouvelables.

Il (ou elle) propose au Conseil Municipal que la commune defasse acte de candidature pour cet appel à projets et missionne un bureau d'études spécialisé afin de lui confier la réalisation des études énergétiques nécessaires à la définition du programme de travaux permettant d'atteindre au moins une réduction de la consommation d'énergie finale de 30 % par rapport à la situation actuelle de l'ensemble du patrimoine immobilier.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

	répartition des voix	précisions
pour		
contre		
abstentions		
vote		

- décide de s'inscrire dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Poitou-Charentes et la Délégation Régionale de l'ADEME « Amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant des communes de moins de 10.000 habitants en Poitou-Charentes ».

Sous réserve de la validation et de la faisabilité de l'opération suite à la réalisation des études énergétiques préalable, s'engage à,

- construire et conduire un programme de travaux conduisant à une réduction d'au moins 30 % en énergie finale de la consommation initiale de l'ensemble du parc immobilier de la commune, mettre en œuvre et mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires,
 - respecter les exigences réglementaires pour les bâtiments concernés,
 - mettre en place un suivi des consommations énergétiques de son patrimoine permettant de mesurer les performances du programme engagé,
 - informer les administrés de la commune de l'action engagée et valoriser auprès d'eux les résultats qui découleront de l'opération.
- décide de confier la réalisation d'une mission d'études énergétiques à un bureau d'études spécialisé.
 - sollicite des subventions du Fonds Régional d'Excellence Environnementale et du Conseil Général deau titre du(à mentionner si le Conseil Général subventionne les études énergétiques), pour le financement de la mission études énergétiques.
 - autorise le maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.
 - précise que les crédits nécessaires à la réalisation de cette mission d'études énergétiques sont inscrits au budget.

Fait à, le

Le Maire